



Projets routiers communaux

Contenu et degré de détails attendus

—

Edin Mujkić

Chef du secteur Routes communales

Présentation du 3 décembre 2020

—

Sommaire

1. Mission
2. Bases légales
3. Degré de détails des plans
4. Contenu d'un dossier technique
5. Discussion

1. Mission

Secteur Routes communales (RCom)

Assurer la haute surveillance sur le réseau routier communal

Accompagner les communes dans la procédure « route »

Vérifier la conformité des projets avec la législation

Mener la procédure d'approbation des plans

Interagir avec les différents acteurs



2. Bases légales

Loi sur les routes (LR)

Art. 7 Catégories de routes publiques

1 Les routes publiques comprennent:

- a) les routes nationales;
- b) les routes cantonales;
- c) les routes communales;
- d) les routes privées affectées à l'usage commun;
- e) les chemins publics de dévestiture et les autres chemins communaux du domaine public.

2. Bases légales

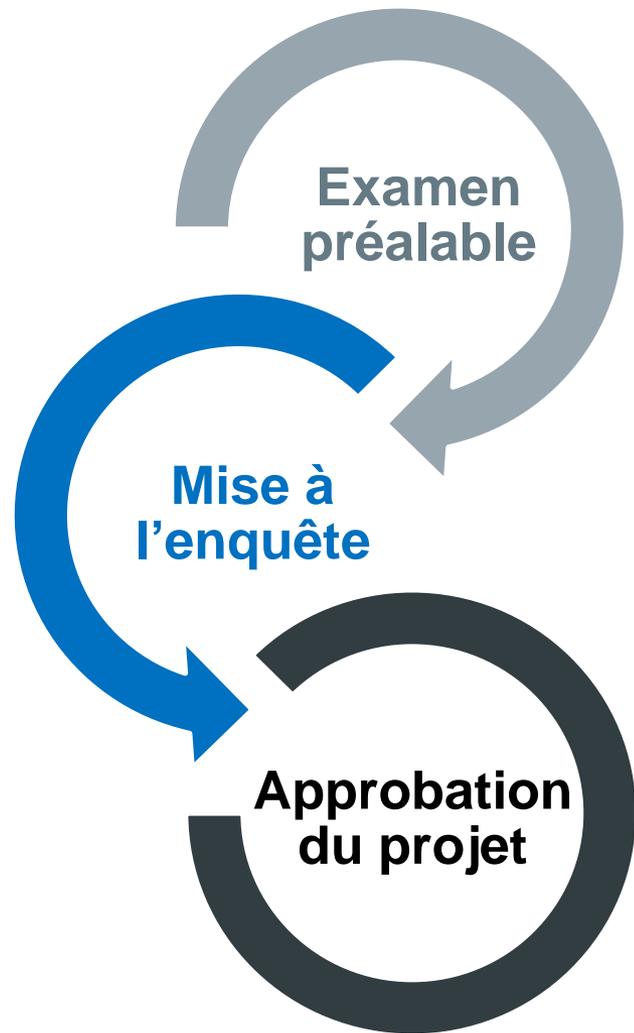
Loi sur les routes (LR)

Art. 37 Procédure d'approbation

1 L'approbation, la modification et l'abandon des plans des limites de construction et des plans du projet définitif sont régis par l'application analogique:

- a) de l'article 22 LATeC, s'il s'agit de routes cantonales;
- b) des articles 83 à 89 LATeC, s'il s'agit de routes communales ou d'objets édilitaires sur routes

3. Degré de détails des plans



- Le projet doit contenir les **indications essentielles** permettant aux Services de l'Etat de prendre position dans leurs domaines de compétences respectifs
- Il s'agit avant tout d'un **prototype** au stade avancé de l'avant-projet, mais qui peut être adapté sans difficultés, avant enquête
- Le projet doit contenir **toutes les informations nécessaires** pour être compris par les citoyens, alors que le degré de détails n'est pas celui d'un projet d'exécution
- En coordination avec les Services de l'Etat, la version **définitive** est verrouillée pour acte officiel

4. Contenu d'un dossier technique

Examen préalable

- **Partie technique**
 - cadastre du géomètre
 - situation du projet routier
 - plan des emprises de terrain
 - profils types
 - profils en long
 - profils en travers
 - plan de signalisation et marquage
 - plan des canalisations
 - rapport technique
- **Partie administrative**
 - courrier officiel de la commune

Examen final

- **Partie technique**
 - cadastre du géomètre
 - situation du projet routier
 - plan des emprises de terrain
 - profils types
 - profils en long
 - profils en travers
 - plan de signalisation et marquages
 - plan des canalisations
 - rapport technique
 - convention d'utilisation et base de projet
- **Partie administrative**
 - demande d'approbation des plans (102fd)
 - oppositions et lettres de remarques
 - PV séances de conciliation
 - lettres de retrait d'oppositions
 - décisions communales sur oppositions
 - conventions de cession de terrain

6. Discussion

Merci de votre attention !

